

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 1253)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 28

Supprimer l'alinéa 195.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement propose la levée du gage prévu au VIII de l'article 28 par la suppression de cet alinéa.